

LEDEVOIR

Laval interdira les nouvelles installations au gaz naturel dans le secteur résidentiel



Annik MH de Carufel Archives Le Devoir Le moratoire décidé par la Ville de Laval aura pour effet d'interdire tout raccordement au réseau d'Énergir pour les nouvelles constructions résidentielles.

Zacharie Goudreault

14 avril 2023

Société

Laval imposera dans les prochains mois un moratoire sur l'installation d'appareils alimentés au gaz naturel dans le secteur résidentiel, dans un effort pour se libérer des sources d'énergie fossiles. La troisième ville du Québec « fait fausse route », rétorque Hydro-Québec (https://www.ledevoir.com/hydro-quebec?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), qui s'oppose à cette initiative.

C'est sans tambour ni trompette que le conseil municipal de Laval a mandaté la semaine dernière la direction générale de la Ville pour préparer un projet de règlement « visant à imposer un moratoire sur l'installation d'équipements alimentés au gaz naturel dans le secteur résidentiel sur le territoire lavallois ». Une fois que la rédaction de ce projet de règlement sera terminée, celui-ci devra alors être adopté dans une prochaine séance du conseil municipal. Il pourra ensuite entrer en vigueur officiellement, à une date qui reste à déterminer.

« L'idée, c'est vraiment de s'éloigner des combustibles fossiles, de miser sur l'électricité », relève le maire de Laval, Stéphane Boyer, en entrevue au *Devoir* vendredi. Ce moratoire aura donc pour effet d'interdire tout raccordement au réseau d'Énergir pour les nouvelles constructions résidentielles sur le territoire de l'île Jésus. Les propriétaires dont la résidence actuelle est déjà alimentée au gaz naturel conserveront pour leur part un droit acquis d'utiliser cette source d'énergie, qui demeurera également permise dans le secteur non résidentiel (https://www.ledevoir.com/environnement/785322/energie-l-electrification-integrale-des-nouveaux-batiments-a-montreal-rebute-hydro-quebec?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

PUBLICITÉ

Sponsorisé par *l'Université Laval*



La santé impactée

Mieux comprendre l'impact du revenu et des inégalités sur la santé.

« Ça ne touche pas les entreprises, le milieu agricole ou les maisons existantes », assure le maire Boyer, qui espère tout de même qu'en bannissant le gaz naturel des nouvelles constructions résidentielles, Laval sera en mesure de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Actuellement, 6 % d'entre elles proviennent du secteur du bâtiment résidentiel.

Hydro-Québec critique Laval

Ce projet de règlement est accueilli froidement par Hydro-Québec. « La Ville de Laval fait fausse route. Une telle décision aurait des conséquences directes sur notre capacité à électrifier efficacement le territoire de Laval et à y alimenter le développement économique », a réagi vendredi le chargé d'équipe

aux relations avec les médias d'Hydro-Québec, Maxence Huard-Lefebvre. En entrevue, ce dernier explique que le recours au gaz naturel comme source d'énergie représente une manière de réduire la demande à laquelle la société d'État doit faire face pendant les périodes de pointe.

« Les besoins pendant la période de pointe vont continuer à s'accroître dans les prochaines années », rappelle M. Huard-Lefebvre, qui constate que la conversion de systèmes de chauffage au gaz naturel vers des systèmes biénergie (https://www.ledevoir.com/economie/767457/chauffage-des-facture-salees-en-vue-pour-les-systemes-de-chauffage-biennergie-selon-une-etude?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) augmente déjà la pression sur le réseau de distribution d'Hydro-Québec. La société d'État entend ainsi communiquer avec Laval pour lui faire part de son opposition à son projet de règlement. « C'est un sujet qu'on va certainement aborder avec eux », indique M. Huard-Lefebvre.

Lors de son dernier exercice annuel, le distributeur gazier Énergir a raccordé 153 nouveaux clients résidentiels à Laval. La ville compte ainsi 7199 clients résidentiels et 4230 clients « affaires », a indiqué l'entreprise au *Devoir* vendredi.

« Il est à noter que nous pourrions prendre le temps de voir comment sera élaboré le projet de règlement de la Ville de Laval pour mieux comprendre sa mise en application », a réagi par écrit le conseiller aux affaires publiques d'Énergir, Lambert Gosselin. Ce dernier a d'ailleurs affirmé que l'entreprise est « fermement déterminée » à réduire ses émissions de GES dans le secteur des bâtiments. « C'est pourquoi elle s'est engagée à ce que tout nouveau raccordement à son réseau consomme une énergie 100 % renouvelable en 2024 (https://www.ledevoir.com/societe/787866/energies-fossiles-energir-veut-forcer-le-virage-vers-le-gaz-naturel-renouvelable?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) », a ajouté M. Gosselin.

Le maire de Laval n'écarte pas pour sa part la possibilité d'étendre cette interdiction aux bâtiments résidentiels qui sont déjà alimentés au gaz naturel. « Là, on aide les gens qui chauffent au mazout à se convertir à l'électricité [en leur offrant une subvention]. Peut-être qu'un jour, on sera prêts à faire la conversion aussi pour les gens qui chauffent au gaz naturel », a-t-il glissé au bout du fil.

Communauto et plantation d'arbres

Cette initiative de la Ville de Laval s'inscrit dans le récent dépôt de son Plan climat, qui prévoit des investissements totalisant 276 millions de dollars dans les prochaines années. Déjà, le gouvernement du Québec a annoncé à la fin mars un soutien financier de près de 65 millions à la Ville pour l'aider à mettre en oeuvre ce plan, dans lequel Laval s'engage à réduire ses émissions de GES de 33 % d'ici 2035.

Ce plan prévoit notamment des investissements de 81 millions de dollars destinés à subventionner la conversion des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans les bâtiments existants et les nouvelles constructions municipales. L'acquisition d'espaces verts est aussi au menu, tout comme l'aménagement de pistes cyclables et l'électrification des véhicules municipaux, entre autres.

« Pour le quotidien des citoyens, ce que ça va changer, c'est qu'ils risquent de voir plus d'arbres dans les secteurs fortement développés, notamment au centre-ville et dans tout le Grand Chomedey », précise le maire Boyer, qui explique qu'une attention particulière sera portée aux secteurs « où il y a un taux de défavorisation élevé ».

La Ville envisage d'autre part de miser sur « une flotte de voitures partagées » pour certains de ses employés afin de réduire leur empreinte écologique. « Donc, ça veut dire que le jour, l'inspecteur d'urbanisme pourrait utiliser par exemple une voiture Communauto et après cinq heures, après son quart de travail, la voiture est disponible au public », avance M. Boyer.

